



**Article 2:** Deux déviations seront mises en place:

Par l'allée des Tilleuls,

Par la rue de la Garenne: la rue du Bois Prie Dieu, la rue du Lieutenant Dagorno.

**Article 3:** L'entreprise devra avertir, par la distribution d'un courrier, les riverains de cette voie afin qu'ils sortent leurs véhicules avant 8h et les rentrent après 18h.

**Article 4:** Le stationnement sera interdit sur la totalité du chantier.

**Article 5:** La protection et le cheminement des piétons seront assurés en toutes circonstances.

**Article 6:** La signalisation réglementaire et les panneaux éventuels d'information du chantier seront mis en place par l'entreprise RAIF routes et assainissement IDF 100, avenue du Bois Guimier - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES, en accord avec les services techniques municipaux. L'entreprise devra également assurer, en permanence, l'accès aux services de secours ainsi qu'au SIVOM.

**Article 7:** L'entreprise RAIF routes et assainissement IDF 100, avenue du Bois Guimier - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES désignée pour réaliser ce chantier, sera tenue pendant toute sa durée, de laisser les voiries communales en parfait état de propreté. Elle devra également respecter la réglementation relative aux engins et matériels bruyants (décret n°95/79 du 23/1/95).

**Article 8:** Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Villecresnes, dans le panneau administratif habituel et par le pétitionnaire sur le lieu des travaux au moins 48h avant leur début.

**Article 9:** Madame la directrice du centre technique municipale, Madame la cheffe de service de la police municipale et les agents assermentés, Monsieur le Commandant Divisionnaire Fonctionnel du commissariat de police et les agents placés sous ses ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 10:** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Commandant Divisionnaire Fonctionnel du commissariat de police de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur le capitaine des sapeurs-pompiers de Saint-Maur,
- Madame la cheffe de service de la police municipale,
- GPSEA,
- RAIF,
- SIVOM.

Fait à Villecresnes le 24 avril 2023

Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Val-de-Marne



Patrick FARCY